

**SYNDICAT MIXTE  
DES ZONES D'AMENAGEMENTS TOURISTIQUES  
CONCERTES DE MOLIETS ET MAA**



**N° 5**

**Objet : Détermination et affectation du résultat de l'exercice 2023**

Le 12 mars 2024,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental à Mont-de-Marsan, Salle de 1<sup>ère</sup> commission, sous la présidence de Monsieur Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

**Représentant le Département des Landes**

- M. Xavier FORTINON
- Mme Eva BELIN
- M. Cyril GAYSSOT

**Représentant la commune de Moliets-et-Maâ**

- M. François GUILLAMET
- M. Patrick LABORDE
- Mme Corinne VERDIER-SLAWINSKI

Avaient donné procuration :

- Mme Sylvie BERGEROO à M. Cyril GAYSSOT
- Mme Sandra TOLLIS à Mme Eva BELIN

Etaient excusés :

- Mme Agathe BOURRETERE
- Mme Muriel LAGORCE
- M. Olivier MARTINEZ

Etaient également présents :

- Pour la SPL SOGEM : Mme Karine LAHARY, Directrice
- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur, M. Fabrice BOUCHET et Mme Aurélie CAPDEVIELLE, Chargés d'opérations
- Mme Isabelle COLOMB, Payeuse départementale
- Pour le Conseil départemental :
  - Mme Isabel MORENO, Directrice Générale Adjointe en charge de l'attractivité
  - M. Nicolas BRUNIER, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...



**Le Comité Syndical,**

VU l'article L. 5721-4 du code général des collectivités territoriales,

VU le rapport du Président,

CONSIDERANT que le compte administratif de l'exercice 2023 adopté par délibération de ce jour, fait apparaître :

- un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 106 144,79 €
- un résultat excédentaire de la section d'investissement de 960 865,58 €

CONSIDERANT que la section d'investissement ne dégage pas de besoin de financement,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

**D E C I D E :**

- de procéder aux écritures suivantes :

- Chapitre 001 – excédent d'investissement reporté 960 865,58 €
- article 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés 106 144,79 €
- chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté 0 €

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON